

BRESSUIRE

La ville qui ose

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Conseil Municipal
du 2 février 2026

Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20260206-DG_DEL_2026_016-DE
Date de télétransmission : 06/02/2026
Date de réception préfecture : 06/02/2026

Commune de Bressuire

Conseil municipal du 02 février 2026

Rapport d'orientations budgétaires pour 2026

Préalablement au vote du budget primitif, le rapport sur les orientations budgétaires (ROB) permet au Conseil municipal de débattre des orientations relatives aux politiques publiques locales ainsi que d'informer les citoyens sur la situation et la trajectoire financière de la commune.

Le ROB prend appui sur les données macro-économiques mondiales et le contexte national, présente un bilan prévisionnel de l'année 2025 et une estimation du budget 2026, notamment en matière de projets d'investissements.

Depuis la loi "Administration Territoriale de la République" (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Première étape du cycle budgétaire, le Rapport d'Orientations budgétaires (ROB) est un document essentiel de la gestion de la Ville (analyse rétrospective).

Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Maire et ses collaborateurs sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. L'information est même renforcée dans les communes de plus de 10.000 habitants : d'une part, le ROB doit comporter aussi une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs ; d'autre part, il doit préciser notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel.

Le ROB n'est pas qu'un document interne : il est transmis aux services préfectoraux, mais aussi rendu public, conformément au décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du ROB.

Le Débat d'Orientations Budgétaires doit permettre au Conseil Municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités du budget primitif, voire au-delà pour certains programmes lourds. Il est aussi l'occasion d'informer les conseillers municipaux sur l'évolution financière de la commune, en tenant compte des projets ainsi que des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur ses capacités de financement.

Le Budget Primitif 2026 devra répondre au mieux aux préoccupations de la population Bressuiraise, tout en intégrant le contexte économique national, les orientations définies par le Gouvernement dans le cadre du projet de loi de Finances pour 2026, ainsi que la situation financière locale

Partie 1 – Les éléments du contexte

le contexte économique international et national

A l'instar des derniers exercices, cette préparation budgétaire 2026 s'inscrit dans un environnement complexe et d'une grande instabilité.

Au niveau international tout d'abord,

Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20260206-DG_DEL_2026_016-DE
Date de télétransmission : 06/02/2026
Date de réception préfecture : 06/02/2026

Pour les deux prochaines années, la croissance mondiale est en léger ralentissement, à 2.9 % en 2025 et estimé à 2.8 % en 2026, après 3 % en 2024 ; Cela reste une performance remarquable alors que l'activité fait face à de nombreux chocs, à commencer par la hausse des droits de douane de l'administration américaine.

Au niveau européen

La croissance en zone euro s'établirait à 1.3 % en 2025 puis 1.2 % en 2026 après 0.8 % en 2024. Une partie de la bonne performance de la croissance en zone euro traduit une anticipation des droits de douanes américains, avec une forte hausse des exportations de biens européens vers les Etats-Unis au 1^{er} semestre 2025. Il faut noter que cette croissance européenne est « tirée » par les pays du Sud de l'Europe notamment l'Espagne.

Le déficit public de la France la place au 25^{ème} rang sur 27 en 2024 avec un déficit de -5.8 % du PIB contre -3.2 % pour la moyenne de l'Union Européenne.

Au niveau national ensuite, les prévisions OCDE pour 2026 tablent sur **une croissance à + 1.00 %** (0.9 % en 2025).

L'inflation française resterait modérée en 2026, ce qui s'explique par la baisse des prix du pétrole et du gaz et l'appréciation de l'euro. Cependant le climat de l'emploi se dégrade dans l'hexagone. Au troisième trimestre 2025, l'emploi salarié privé a diminué de 0.3 % après 0.2 % au 2^{ème} trimestre.

Le taux de chômage est resté stable au 2^{ème} trimestre 2025 à 7.5 % ; Il augmenterait légèrement en 2026, à 7.6 %.

Les élections municipales de mars 2026

A l'approche de cette échéance démocratique, la collectivité doit préparer son budget tout en veillant à garantir la continuité de l'action publique. Le présent ROB a ainsi été élaboré en tenant compte du calendrier électoral, des règles de neutralité applicables en période préélectorale et de la nécessité d'assurer la stabilité financière de la commune indépendamment du renouvellement du Conseil municipal. Dans ce cadre, les projections budgétaires et la programmation des investissements ont été conçues de manière à préserver les capacités d'action de la Ville tout en sachant que le budget d'investissement 2026 est fortement impacté par l'ouverture des crédits d'investissements des projets déjà engagés.

Le projet de loi de finances 2026

Alors que la loi de finances 2026, devrait être adoptée avec le recours au 49.3. Le gouvernement anticipe un déficit public 2026 de 5 %. L'Assemblée nationale est fragmentée, les équilibres politiques demeurent fragiles, la France ayant connu six gouvernements depuis début 2024.

En octobre 2025, l'exécutif avait prévu 4.6 Mds € d'efforts des collectivités locales. Ce qui entraîne la baisse de capacité d'autofinancement des collectivités (10 % de moins pour le bloc communal).

La dernière version de la PLF 2026 non encore votée au 21 janvier 2026, va notamment impacter les recettes de la collectivité au titre du versement des compensations de l'Etat sur la taxe foncière des industriels.

La recette était de 698 539 € en 2025. La baisse de cette compensation de 19.3 % serait de 134 800 €.

Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20260206-DG_DEL_2026_016-DE
Date de télétransmission : 06/02/2026
Date de réception préfecture : 06/02/2026

Ce projet de loi de finances serait tout de même moins contraignant pour la commune que les versions du dernier trimestre 2025 avec :

- Stabilité de la DGF
- Maintien du taux de remboursement du FCTVA sur l'investissement.
- Maintien du remboursement du FCTVA sur les dépenses d'entretien en fonctionnement (64 000 €).
- Maintien des dispositifs de financement de l'investissement par l'Etat (DSIL et fond verts).

Partie 2 – Les orientations budgétaires pour 2026

La traduction des priorités politiques en orientations budgétaires pour 2026

Les préparations budgétaires 2026 s'engagent dans un contexte qui, précédemment impacté par les baisses de dotations, puis par les vagues épidémiques, subit depuis 2022 une crise internationale dont les conséquences sociales, environnementales et économiques sont considérables.

La tendance, fortement inflationniste, qui porte sur tous les secteurs d'activités et notamment sur celui des énergies, touche non seulement les ménages mais aussi les entreprises et les collectivités comme la Commune de Bressuire.

Budget Ressources humaines

Le budget RH a dû absorber le poids des mesures nécessaires pour lutter contre les pertes de pouvoir d'achat des agents publics liées à ce contexte.

Ainsi pour les seules dépenses de personnel, le projet de budget 2026 de la collectivité devra prendre en compte et intégrer les revalorisations successives des traitements des agents de la fonction publique.

En 2026 augmentation du taux de cotisation CNRACL et participation de la commune pour la prévoyance et la santé.

Le budget du service personnel augmente de 49 000 € pour l'exercice 2026 par rapport au budget primitif 2025 (cf page 10).

Gestion de la dette

Malgré un stock de dette qui reste constant, on peut noter une nette diminution des intérêts de dette. Cela s'explique par :

- Les taux d'intérêts sur les nouveaux emprunts qui sont moins élevés que sur les anciens.
- Les derniers contrats sont indexés sur le taux du livret A (en baisse).

A - Le Budget Principal la section de fonctionnement

Le résultat 2025 à reprendre pour financer 2026 sera d'environ 2 000 000 € (pour mémoire 1 985 185 € en 2024).

L'épargne brute 2025 s'améliore légèrement par rapport à celle de 2023 et 2024.

Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20260206-DG_DEL_2026_016-DE
Date de télétransmission : 06/02/2026
Date de réception préfecture : 06/02/2026

Pour mémoire :

- Epargne brute 2020 : 5 150 682 € (sans les cessions)
- Epargne brute 2021 : 5 286 365 € (sans les cessions)
- Epargne brute 2022 : 4 297 432 € (sans les cessions)
- Epargne brute 2023 : 3 502 631 € (sans les cessions)
- Epargne brute 2024 : 3 804 942 € (sans les cessions)
- Epargne brute 2025 : 4 030 389 € (sans les cessions) *estimation (cf page 19)*

Cette amélioration s'explique principalement par une hausse contenue des dépenses de fonctionnement et une légère augmentation des recettes de fonctionnement.

En 2025, les services n'ont pas consommé :

- ✓ Sur les dépenses courantes (chapitre 011) : 270 000 € (4.9 % du 011)
- ✓ Sur les dépenses de personnel (chapitre 012) : 343 000 € (3.3 % du 012)
- ✓ Sur les dépenses d'intérêts (chapitre 66) : 77 000 € (8.8 % du 66)

Les recettes de fonctionnement ont été globalement conformes aux prévisions budgétaires avec toutefois un gain sur la fiscalité de 124 994 € (cf annexe page 16).

La recette des taxes additionnelles avec un montant de 564 421 € est équivalente aux recettes de 2022 après des baisses en 2023 et 2024.

Avec la suppression des lignes de dépenses imprévues, on ne retrouve pas d'excédents générés par la non-utilisation de ces lignes de crédits. Toutefois, le crédit de 200 000 € pour les réserves foncières prévues en cas d'opportunité d'achat sur des déclarations d'aliéner n'a pas été utilisé.

Une première approche sur le budget de fonctionnement 2026 envisage un excédent budgétaire d'environ 1 000 000 € (recettes de fonctionnement BP 2026 - dépenses de fonctionnement BP 2026). *Pour mémoire 1 001 645 € en 2025.*

La hausse de la fiscalité (revalorisation de 0.80 % des valeurs locatives par l'Etat) apporte un gain de recettes de 80 000 €.

Il n'est pas prévu d'augmentation du taux communal des impôts fonciers en 2026. La valorisation des bases des valeurs locatives (décidée par l'Etat) constitue une hausse naturelle des produits fiscaux qui évolue d'un montant équivalent à l'inflation.

Les autres recettes de fonctionnement ne vont pas beaucoup évoluer car selon la loi de finances 2026, les montants des dotations (DGF, DSU, Péréquation) sont stabilisés.

Une recette devrait diminuer de 134 000 € (selon le projet de loi de finances 2026), il s'agit du versement par l'Etat de la compensation fiscale, qui « compense » la décision de l'Etat d'exonérer de 50 % la taxe foncière sur les entreprises industrielles (Recette 2025 de 698 539 € avec une baisse de 19.3 %).

La commune poursuit son étude sur la mise en place de la taxe sur les enseignes et préenseignes (mais qui ne sera pas applicable en 2026).

B - Le budget principal la section d'investissement

Cette section comprend les dépenses d'équipement (études, achats, travaux, constructions, fonds de concours), et le remboursement du capital de la dette.

L'investissement participe au dynamisme du territoire, transforme durablement la Ville, et répond aux préoccupations des habitants dans leur quotidien.

Le montant des travaux 2025 payés est de 6 756 524 € (pour mémoire 6 704 164 € en 2024 (cf. page 11)).

Le taux de réalisation des investissements est de 61.49 %, Si on ajoute les dépenses engagées de 3 400 181 €, on obtient un taux de réalisation de 92.43 % (92.14 % en 2024).

L'objectif pour 2026 est de maintenir une section d'investissement d'un niveau équivalent à celui de 2025, qui restera donc élevé par rapport aux autres communes de même taille. Il devra cependant être ajusté à l'obligation d'équilibrer cette section, dont les recettes et particulièrement l'emprunt ne peuvent pas être la seule variable.

Les principaux projets d'investissements 2026 sont des projets qui permettent l'obtention de subventions d'équipements. Ces recettes auxquelles on ajoute les cessions d'actifs permettent de maintenir un financement de l'investissement à 60 % avec l'autofinancement, et donc 40 % par emprunt.

Ainsi pour 2026, avec les 3 400 181 € de crédits reportés, et les nouveaux crédits d'investissement à voter lors du budget primitif 2026, le montant total des crédits d'investissements devrait se situer environ à 11 132 000 € (10 861 000 € en 2025).

Parmi les travaux prévus en 2026, on trouvera :

- Les travaux de l'espace Simone Veil
- Les travaux sur le logis du château 2^{ème} tranche
- Les travaux pour le nouveau bâtiment des archives municipales

Comme pour l'année 2025, dans le projet de budget d'investissement 2026, certaines dépenses sont ciblées "investissements verts". On y retrouve notamment le passage en LEDS de points lumineux, la gestion intégrée des eaux pluviales sur plusieurs projets de voirie, la mobilité (pistes cyclables) et les changements de menuiseries.

RECOURS A L'EMPRUNT

En 2025, la commune a emprunté 3 220 000 €, avec des remboursements de capital d'emprunts de 3 254 044 €, soit une diminution de la dette brute de 32 044 €.

Le « stock » de dette nette sur le budget principal au 01 janvier 2026 est de 26 160 925 € (cf page 12).

Pour 2026, le capital d'emprunt à rembourser sera donc de 3 188 748 € auquel il faut ajouter des crédits pour le remboursement du nouvel emprunt 50 000 € (cf page 13).

Pour rappel, le montant du capital de dette remboursée sur le mandat est de plus de 18 000 000 €. Pour une dette en capital équivalente à la fin du mandat, cela correspond aux emprunts suivants :

- 2021 : 1 500 000 €

Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20260206-DG_DEL_2026_016-DE
Date de télétransmission : 06/02/2026
Date de réception préfecture : 06/02/2026

- 2022 : 2 100 000 €
- 2023 : 3 900 000 €
- 2024 : 3 500 000 €
- 2025 : 3 220 000 €
- 2026 : 3 100 000 €

La diminution du capital de dette brute est de 680 000 €.

La capacité de désendettement de la Commune qui était de 7.59 ans en 2014, de 4.34 ans en 2023 sera de 6.14 ans au 1er janvier 2026 (cf page 15)

C- Les budgets annexes

1 : le Budget lotissements d'habitations

Le budget lotissement qui était excédentaire fin 2024 (+ 118 051 €) est repassé déficitaire au 31 décembre 2025 (montant cumulé fonctionnement et investissement de – 183 252 €).

Cela s'explique simplement par les travaux de finitions des lotissements la Touche 1 à Breuil-Chaussée et les Chardonnerets à Saint Sauveur.

Le budget principal de la Commune de Bressuire par le versement de subventions d'équilibre compense le déficit des lotissements sociaux ainsi que celui des lotissements déficitaires.

Au titre de l'année 2026, il pourrait être prévu le versement de subvention d'équilibre pour le lotissement la Touche 1 dont les travaux sont maintenant terminés. D'autres lotissements déficitaires ont déjà fait l'objet de subventions anticipées sur les précédents exercices (le Querreux, le Paradis, la Chapelle 2, le Quart 1).

En 2025, 4 parcelles ont été vendues.

Les excédents des lotissements excédentaires d'un montant total de 138 966 € sont laissés sur le budget lotissement pour compenser provisoirement les déficits des lotissements en cours

Au 1er janvier 2026, il reste 21 parcelles viabilisées à vendre pour une valeur de vente de 560 490 €.

Le budget annexe dispose également de 69 268 m² de réserves foncières (valeur d'achat 173 482 €).

Il reste néanmoins des travaux de finitions à faire dans 4 lotissements (rue Pagnol, la Touche 2, le Quart 1, les Chavêches 1).

Pour 2026, il est prévu de réaliser les travaux de finition du lotissement le Quart 1 à Clazay, ainsi que les travaux de viabilisation du lotissement le Quart 2.

L'acquisition du terrain pour le nouveau quartier à Chambroutet et le début des travaux de viabilisation sont également prévus en 2026.

On pourrait avoir également :

- la viabilisation d'un terrain en espaces verts sur le lotissement la Chapelle 2 à Noitierre (pour logement sociaux).
- des travaux de finitions au Querreux (devant la parcelle des logements sociaux).

Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20260206-DG_DEL_2026_016-DE
Date de télétransmission : 06/02/2026
Date de réception préfecture : 06/02/2026

- le maintien des voiries provisoires des lotissements la Touche 2 et des Chavêches.

Le projet sur le terrain des consorts Valette le long du bd de l'Europe pourrait faire l'objet d'un nouveau lotissement (en 2027).

Pour compléter l'équilibre budgétaire du budget lotissement en 2026, en plus du stock de vente des 21 parcelles, il pourra être budgété la valeur de vente des parcelles du lotissement le Quart 2.

2 : Le budget des Villages du golf :

Ce budget regroupe l'ensemble des investissements réalisés sur le périmètre de la ZAC des Villages du Golf (acquisition des terrains, aménagements des équipements golifiques et viabilisation des blocs de terrains urbanisables).

En 2023, à la demande de la DGFIP, la comptabilité de stocks a été transférée en comptabilité patrimoniale. Sur ce budget, l'actif patrimonial est donc réparti entre l'aménagement des terrains sportifs, la répartition du foncier selon sa destination, et les dépenses de viabilisation de la ZAC.

Les cessions de terrains prévues en 2025 n'ont pas été effectives, des négociations sont cependant toujours en cours.

En 2023, le patrimoine relatif au practice et au pitch and putt a été affecté au budget principal de la Commune qui gère l'école de golf pour un montant de 143 508 €. En 2024, une partie de la voirie a également été réaffectée au budget principal pour un montant de 229 350 €.

Il est prévu sur le budget principal, en 2026, la poursuite de la « réaffectation » de la voirie traversante de la ZAC du golf pour un montant de 150 000 € (Valeur patrimoniale de la voirie traversante 652 120 €).

En 2025 dans l'attente des ventes, il a été contractualisé un emprunt de 800 000 € sur le budget Village Golf. Cet emprunt affecté au budget les Villages du Golf permet de moins impacter la trésorerie de la Commune.

Au 31 décembre, le résultat du budget les Villages du Golf est de - 2 748 736 € en investissement duquel on déduit la vente échelonnée de la ferme du Grand Puchaud soit un déficit de 2 728 736 € en investissement et un déficit de 137 317 € en fonctionnement.

Le stock de dette sur ce budget est de (1 584 361 € de dette + 354 400 € de quote-part au 31/12/2025).

La valeur de vente des 23.4 hectares restants est d'environ 5 100 000 € ce qui couvre le déficit du budget et le capital restant dû.

Pour 2026, en utilisant la trésorerie de la Commune il n'est pas prévu d'affectation d'un nouvel emprunt sur ce budget dans l'attente effective des ventes des macro-lots.

3 : Budget Régie Energies renouvelables Bressuire :

Ce budget a financé les installations photovoltaïques sur 20 bâtiments communaux pour une puissance globale de 489 kwh.

En 2025, les ventes d'électricité (106 300 €) ont permis de rembourser le capital de dette 2025 pour un montant de 69 700 €. Une fois les dépenses de fonctionnement déduites, un excédent de 21 562 € a été réalisé.

Ce bénéfice est soumis à l'impôt sur les sociétés (IS) au taux de 15 %.

Le résultat d'investissement 2025 est de 8 €.

Sur ce budget, le capital restant dû est de 557 280 €. Le montant des emprunts initiaux était de 1 060 000 €.

Dans sa configuration actuelle, le produit annuel des ventes permet de financer les frais de maintenance et de remboursement de la dette. En revanche, les nouveaux projets devront être financés par emprunt.

En 2026, le budget régie énergie devrait inclure :

- La réalisation d'une ombrière (parking du boulodrome)
- Le début des travaux du réseau de chaleur urbain.
- Le montant des nouveaux investissements devra être financé par emprunt.

Pour le financement du réseau de chaleur, une ligne de trésorerie sera également nécessaire dans l'attente des versements des subventions obtenues et les avances de TVA sur les travaux.

La trésorerie du budget régie énergies renouvelables étant indépendante de la trésorerie de la Commune, dans l'attente de la contractualisation d'un emprunt sur ce budget, la commune pourra être amenée à verser une avance remboursable à son budget annexe.

4 : Budget annexe Quartier des Quatre Saisons :

En 2022 : création du budget annexe les Quatre Saisons (site de l'ex-collège Supervielle).

Avec l'affectation d'un emprunt de 650 000 € et l'encaissement des subventions d'équipements partielles (fond friche et DSIL), le résultat d'investissement est excédentaire de 414 565 €.

En 2023, cet excédent a été utilisé pour financer les travaux de démolition des bâtiments pour un montant de travaux 2023 de 396 602 € HT.

En 2024, le résultat de clôture du budget est de - 259 708 € pour la section d'investissement et de + 351 695 € pour la section de fonctionnement.

En 2025, les principales opérations ont été :

La viabilisation de l'ensemble du site,

L'encaissement de la vente du terrain pour l'EHPAD et d'une partie des subventions.

Le déficit du budget au 31/12/2025 est de 262 546 €.

Il faut rappeler que l'ensemble de cette opération (démolition, études, viabilisation) sera déficitaire. Les recettes (vente d'une partie du terrain et subventions) seront inférieures au coût des travaux.

Ce déficit sera financé par le budget principal de la commune sur une durée restant à déterminer.

Au début du projet, le montant estimé du déficit était de 1 500 000 € à 2 000 000 €. Les éléments financiers à ce jour permettent d'estimer le déficit de cette opération à moins de 300 000 €, avec une baisse du coût des travaux et un montant de recettes liées aux cessions de terrains en hausse (plus de surface commercialisable).

Pour 2026, le montant des travaux à financer devrait être d'environ 230 000 € (branchements des lots individuels et travaux de viabilisation complémentaires). Ils seront financés par les cessions des lots.

NB : le montant des travaux de finitions à budgéter en 2027 sera d'environ 640 000 € HT.

L'estimation finale du quartier des 4 saisons est de 2 900 000 € HT avec les financements suivants :

- Subventions : 1 304 798 €
- Cessions : 938 016 €
- Apport du terrain par la Commune 247 000 €
- Déficit pris en charge par la Commune : 410 186 € (estimation au 01 janvier 2026)

DONNÉES RELATIVES AUX RESSOURCES HUMAINES

Effectifs des services communaux depuis 2021 :

Au 1er janvier	Effectifs sur emplois permanents et non permanents						Total
	Fonctionnaires	%	Contractuels	%	Non permanents	%	
2026	213	86%	18	7%	18	7%	249
2025	226	90%	13	5%	13	5%	252
2024	223	88%	2	1%	27	11%	252
2023	224	89%	4	2%	24	10%	252
2022	219	85%	3	1%	35	14%	257
2021	222	86%	4	2%	32	12%	258

En 2025, la part des femmes représente 59% contre 41% pour les hommes.

La Répartition des agents permanents pour les trois catégories se décompose ainsi : les cadres (A) représentent 5 % des postes, l'encadrement intermédiaire (B) 11 % et les agents (C) 84 %.

Les agents de la filière technique sont les plus nombreux pour 57 %, suivi de la filière administrative pour 19 %, de la filière animation pour 13 %, la filière culturelle pour 1%, la filière médico-sociale pour 8 % et la filière police pour 2%.

La moyenne d'âge des agents est de 47 ans.

78 % des agents de catégorie A ont bénéficié d'au moins une journée de formation en 2025, contre 91 % pour la catégorie B et 78 % pour la catégorie C.

Le taux d'absentéisme des agents permanents est de 6.28 %. (7.58 % communes de même strate)

Budget Ressources Humaines depuis 2021 :

Année	Budget voté	Dépenses réalisées	Recettes réalisées	Montant net RH	Observations
2026	10 830 000€		354 400 €	10 475 600 €	Prévisionnel
2025	10 781 100 €	10 428 196 €	404 524 €	10 023 672 €	
2024	10 600 600 €	10 230 602 €	434 692 €	9 795 910 €	
2023	10 113 000 €	9 800 385 €	452 900 €	9 347 485 €	
2022	9 490 000 €	9 477 998 €	531 872 €	8 958 128 €	
2021	8 921 950 €	8 801 997 €	451 177 €	8 350 820 €	

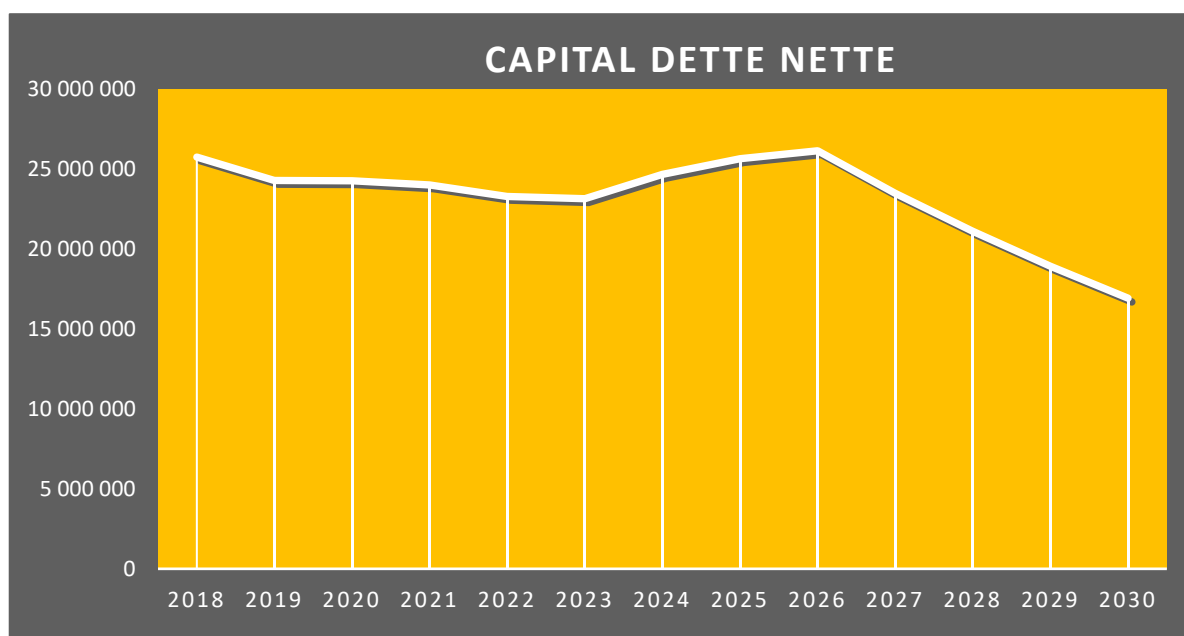
Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20260206-DG_DEL_2026_016-DE
Date de télétransmission : 06/02/2026
Date de réception préfecture : 06/02/2026

Historique des réalisations d'investissements Commune de Bressuire Montant en TTC

Année	Principal	Villages du Golf	Lotissement Habitation	Les Quatre Saisons	Régie Energies Rebouvelables	Montant des investissements TTC Réalisés
2014	2 663 197	1 279 395	303 345		0	4 245 937
2015	3 241 797	3 804 697	812 365		0	7 858 859
2016	2 665 545	739 486	318 612		8 580	3 732 223
2017	3 883 356	188 580	765 213		586 846	5 423 995
2018	3 903 954	2 760	260 528		177 566	4 344 808
2019	4 978 565	0	223 610		1 020 820	6 222 995
2020	5 931 067	47 681	12 482		136 002	6 127 232
2021	7 203 696	37 248	213 274		55 561	7 509 779
2022	5 680 204	9 401	155 725	477 875	288	6 323 493
2023	6 912 068	11 568	31 057	475 923	87 887	7 518 503
2024	6 704 164	0	27 004	38 044	6 470	6 775 682
2025	6 756 524	0	581 970	962 822	51 581	8 352 897
Total TTC	60 524 137	6 120 816	3 705 185	1 954 664	2 131 601	74 436 403
Pour mémoire emprunts contractés sur la période	19 273 235	5 550 000	0	650 000	1 060 000	26 533 235
Taux de financement par emprunt	31,84%	90,67%	0,00%	33,25%	49,73%	35,65%

BRESSUIRE BUDGET PRINCIPAL
EVOLUTION DU CAPITAL DE DETTE

Année	Capital de dette brute au début de l'exercice	Fond de soutien de l'Etat à déduire du capital	Quote part de la dette récupérable auprès du budget Village du Golf	Capital de dette nette au début de l'exercice	Evolution de la dette nette
2018	31 909 443	5 439 995	708 800	25 760 648	
2019	29 905 784	4 945 450	664 500	24 295 834	-1 464 814
2020	29 353 894	4 450 905	620 200	24 282 789	-13 045
2021	28 544 965	3 956 360	575 900	24 012 705	-270 084
2022	27 292 279	3 461 815	531 600	23 298 864	-713 841
2023	26 610 186	2 967 270	487 300	23 155 616	-143 248
2024	27 599 073	2 472 725	443 000	24 683 348	1 527 732
2025	28 032 521	1 978 180	398 700	25 655 641	972 294
2026	27 998 900	1 483 635	354 400	26 160 865	505 223
2027	24 810 151	989 090	310 100	23 510 961	-2 649 904
2028	21 874 290	494 545	265 800	21 113 945	-2 397 015
2029	19 161 008	0	221 500	18 939 508	-2 174 437
2030	17 113 230	0	177 200	16 936 030	-2 003 478



Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20260206-DG_DEL_2026_016-DE
Date de télétransmission : 06/02/2026
Date de réception préfecture : 06/02/2026

**COMMUNE DE BRESSUIRE
PREPARATION BUDGETAIRE 2026**

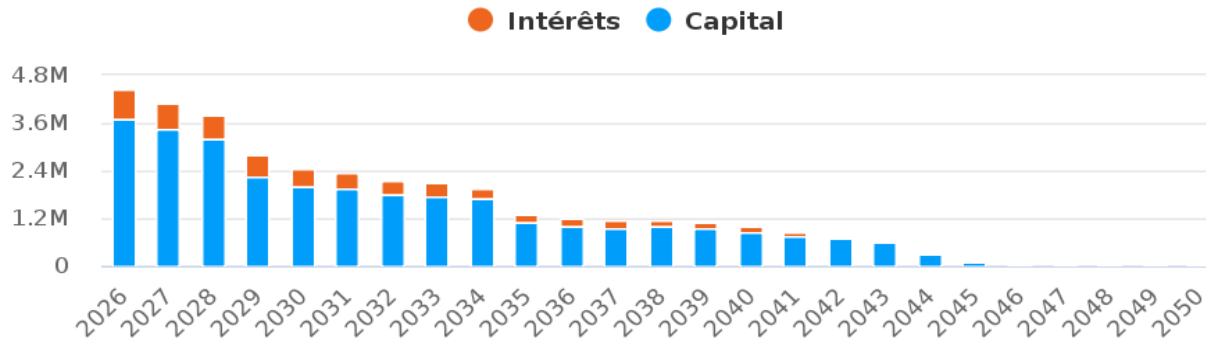
Evolution de annuités de la dette budget principal

au 01/01/2026

Année	Montant du capital	Montant des Intérêts	Montant des annuités	Aide de l'État	Dette récupérable quote part Capital + Intérêts	Montant des annuités nettes	Variation de l'annuité	Commentaires
2018	2 526 780	907 415	3 434 195	494 545	73 366	2 866 284		
2019	2 537 734	845 619	3 383 353	494 545	71 354	2 817 454	-48 831	
2020	2 608 929	798 247	3 407 176	494 545	69 580	2 843 051	25 597	
2021	2 732 056	703 943	3 435 999	494 545	67 658	2 873 796	30 745	
2022	2 781 670	682 025	3 463 695	494 545	65 751	2 903 400	29 604	
2023	2 911 113	784 306	3 695 419	494 545	63 961	3 136 913	233 513	
2024	3 053 263	834 304	3 887 567	494 545	62 303	3 330 719	193 806	
2025	3 253 622	794 625	4 048 247	494 545	60 256	3 493 445	356 532	
2026	3 188 749	722 938	3 911 687	494 545	58 406	3 358 736	28 017	
2027	2 935 860	630 828	3 566 688	494 545	56 555	3 015 588	-477 857	
2028	2 713 282	556 421	3 269 703	494 545	54 681	2 720 478	-638 258	
2029	2 047 778	487 880	2 535 658	0	52 858	2 482 800	-532 788	

PROFIL D'EXTINCTION DE LA DETTE CONSOLIDÉE AU 01/01/2026 (TOUS BUDGETS)

	CRD début d'exercice	Total Capital Amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2026	30 471 575,72 €	3 702 565,58 €	765 591,85 €	4 468 157,43 €	26 769 010,14 €
2027	26 769 010,14 €	3 453 314,28 €	666 038,07 €	4 119 352,35 €	23 315 695,86 €
2028	23 315 695,86 €	3 194 728,94 €	584 234,96 €	3 778 963,90 €	20 120 966,92 €
2029	20 120 966,92 €	2 274 660,92 €	509 881,85 €	2 784 542,77 €	17 846 306,00 €
2030	17 846 306,00 €	2 008 799,03 €	458 227,16 €	2 467 026,19 €	15 837 506,97 €
2031	15 837 506,97 €	1 958 096,34 €	409 676,46 €	2 367 772,80 €	13 879 410,63 €
2032	13 879 410,63 €	1 775 567,99 €	359 336,61 €	2 134 904,60 €	12 103 842,64 €
2033	12 103 842,64 €	1 765 785,95 €	316 094,11 €	2 081 880,06 €	10 338 056,69 €
2034	10 338 056,69 €	1 688 849,75 €	271 645,90 €	1 960 495,65 €	8 649 206,94 €
2035	8 649 206,94 €	1 075 833,50 €	228 146,23 €	1 303 979,73 €	7 573 373,44 €
2036	7 573 373,44 €	988 773,94 €	203 245,80 €	1 192 019,74 €	6 584 599,50 €
2037	6 584 599,50 €	968 107,93 €	179 404,69 €	1 147 512,62 €	5 616 491,57 €
2038	5 616 491,57 €	977 586,33 €	156 975,40 €	1 134 561,73 €	4 638 905,24 €
2039	4 638 905,24 €	942 681,79 €	132 282,75 €	1 074 964,54 €	3 696 223,45 €
2040	3 696 223,45 €	865 498,98 €	109 303,72 €	974 802,70 €	2 830 724,47 €
2041	2 830 724,47 €	771 860,91 €	85 557,67 €	857 418,58 €	2 058 863,56 €
2042	2 058 863,56 €	700 142,53 €	60 952,10 €	761 094,63 €	1 358 721,03 €
2043	1 358 721,03 €	586 785,40 €	38 535,20 €	625 320,60 €	771 935,63 €
2044	771 935,63 €	323 135,63 €	21 370,94 €	344 506,57 €	448 800,00 €
2045	448 800,00 €	124 800,00 €	13 288,05 €	138 088,05 €	324 000,00 €
2046	324 000,00 €	64 800,00 €	10 062,40 €	74 862,40 €	259 200,00 €
2047	259 200,00 €	64 800,00 €	7 550,82 €	72 350,82 €	194 400,00 €
2048	194 400,00 €	64 800,00 €	5 379,08 €	70 179,08 €	129 600,00 €
2049	129 600,00 €	64 800,00 €	3 329,91 €	68 129,91 €	64 800,00 €
2050	64 800,00 €	64 800,00 €	1 280,73 €	66 080,73 €	0,00 €



RATIO ENDETTEMENT DE LA COLLECTIVITE DU BUDGET PRINCIPAL

La loi de programmation des finances publiques 2018 prévoit d'encadrer plus strictement l'endettement des plus grandes collectivités territoriales (communes de + de 10 000 habitants)

Cette mesure permettrait d'éviter que les collectivités ne financent leurs dépenses d'investissements par un recours supplémentaire à l'emprunt, mais aussi de diminuer la dette publique issue des collectivités locales.

Les communes ne devront pas dépasser un ratio calculé entre l'encours de dette et la capacité d'autofinancement.

Le ratio indique le nombre d'années nécessaires pour rembourser sa dette.

Cette « règle d'or » prévoit que la durée de désendettement ne dépasse pas les 11 à 13 ans.

Pour la Commune le calcul de ce ratio est le suivant :

	2023	2024	2025 Estimé au 21/01/2026
Recettes réelles de fonctionnement (y compris les cessions)	23 260 639 €	22 902 791 €	23 268 073 €
Dépenses réelles de fonctionnement	18 670 403 €	18 976 852 €	18 995 814 €
Epargne brute	4 590 236 €	3 925 939 €	4 272 259 €

Moyenne de l'épargne brute sur 3 ans : 4 262 811 €

Montant de la dette en capital au budget principal au 01/01/2026 : 27 998 900 €

A déduire aide fond de soutien de l'Etat au titre des emprunts toxiques : 1 483 635 €

A déduire la quote part des Villages du Golf : 354 400 €

Dette nette au 01/01/2026 : 26 160 865 €

Capacité de désendettement du Budget Principal de la Commune de Bressuire au 01/01/2026

$26\,160\,865\text{€} / 4\,262\,811\text{€} = 6.14\text{ ans}$

Pour mémoire :

2014	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
7.59 ans	5.72 ans	4.69 ans	4.36 ans	4.18 ans	4.34 ans	4.94 ans	5.95 ans	6.14 ans

Suivi de la fiscalité et des dotations BP 2026 Commune de Bressuire

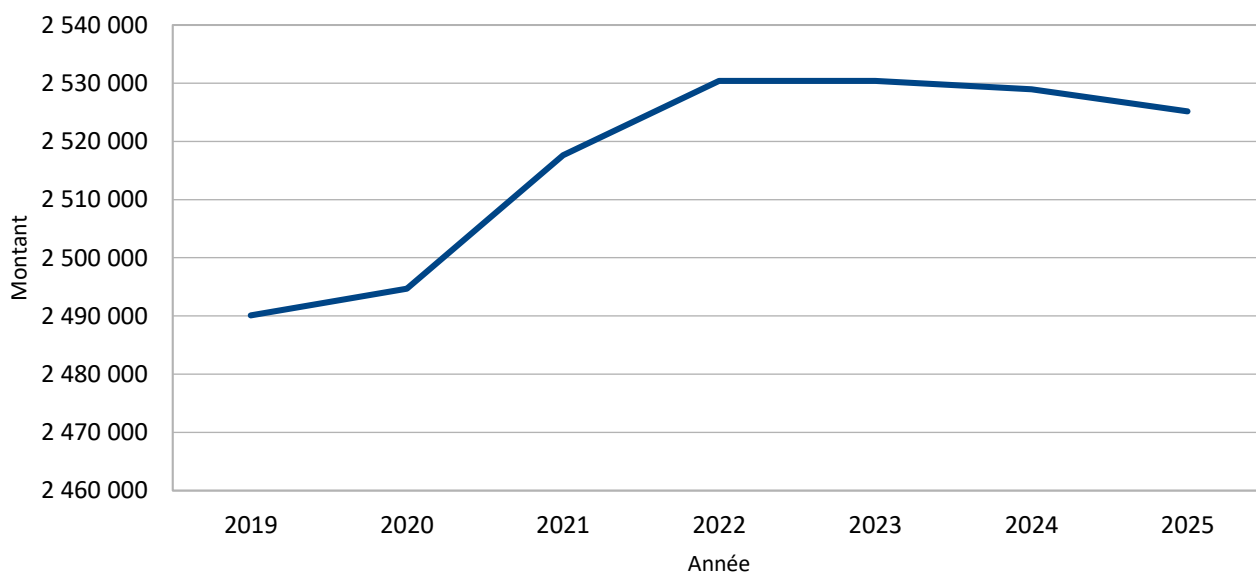
Compte budgétaire	Libellé	Réalisés 2024	Montant budgété 2025	Réalisés 2025	Montant budgété 2026
73111	Taxe habitation , taxes foncières et taxe sur locaux vacants	9 874 756	10 024 533	10 044 843	10 155 000
73114	IFER	6 369	7 000	7 618	7 000
7328	IFER (versement CA2B)	14 212	14 000	14 467	14 000
73118	Impôts rôles supplémentaires	50 353	0	13 617	0
73211	Attribution de compensation	3 339 161	3 321 423	3 321 423	3 383 169
73221	FNGIR Fonds nat. Garantie ind. Ressources	27 980	27 980	27 980	27 980
732221	Fonds péréquation recettes fiscales	246 434	250 000	232 809	230 000
74111	Dotation forfaitaire	2 528 930	2 530 000	2 525 161	2 530 000
741123	Dotation de solidarité urbaine	1 030 239	1 030 000	1 079 126	1 070 000
741127	Dotation nationale de péréquation	594 543	595 000	593 478	595 000
	Total fiscalité et dotation	17 712 977	17 799 936	17 860 522	18 012 149
74833	Compensation foncière TFPNB - TFPB	747 972	750 000	794 195	660 000
74834	Compensation taxe habitation	0	0	20 213	20 000
	Total compensation	747 972	750 000	814 408	680 000
	Total général	18 460 949	18 549 936	18 674 930	18 692 149

COMMUNE DE BRESSUIRE
PREPARATION BUDGETAIRE 2026

Evolution de la dotation globale de fonctionnement DGF

Année	Population DGF	Montant de base	Montant de la DGF perçue	Variation	% variation annuelle
2019	20684	2 478 397	2 490 103		
2020	20728	2 490 103	2 494 703	4 600	0,18%
2021	20947	2 494 703	2 517 621	22 918	0,92%
2022	21067	2 517 621	2 530 396	12 775	0,51%
2023	21069	2 530 396	2 530 396	0	0,00%
2024	21055	2 528 930	2 528 930	-1 466	-0,06%
2025	21019	2 525 161	2 525 161	-3 769	-0,15%

Evolution de la DGF perçue

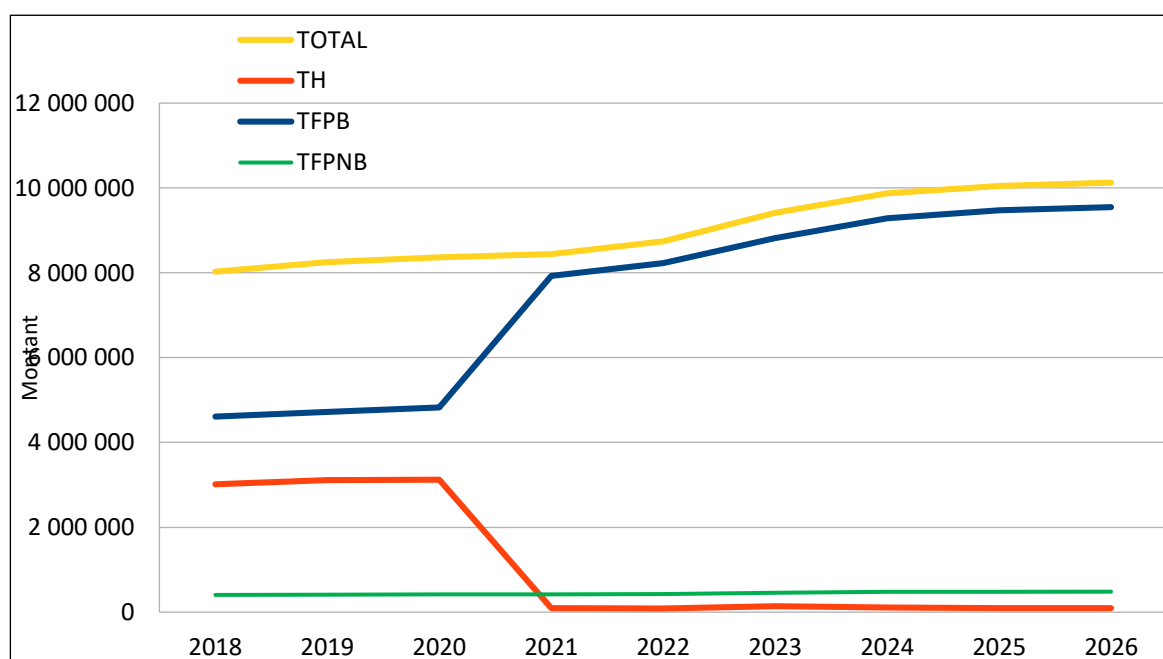


Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20260206-DG_DEL_2026_016-DE
Date de télétransmission : 06/02/2026
Date de réception préfecture : 06/02/2026

COMMUNE DE BRESSUIRE
PREPARATION BUDGETAIRE 2026

Evolution de la fiscalité foncier bâti et taxe habitation

Année	TFPNB Non bâtis	TFPB	TH	Fiscalité TFPB TH TFPNB	%
2018	405 829	4 610 237	3 011 125	8 027 191	
2019	414 638	4 721 778	3 112 052	8 248 468	2,76%
2020	415 897	4 826 452	3 122 115	8 364 464	1,41%
2021	416 392	7 928 304	92 127	8 436 823	0,87%
2022	429 491	8 226 542	86 323	8 742 356	3,62%
2023	458 213	8 818 098	137 045	9 413 356	7,68%
2024	476 025	9 286 961	107 505	9 870 491	4,86%
2025	479 313	9 472 446	93 084	10 044 843	1,77%
2026	483 148	9 548 023	93 829	10 125 000	0,80%



Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20260206-DG_DEL_2026_016-DE
Date de télétransmission : 06/02/2026
Date de réception préfecture : 06/02/2026

Historique de l'épargne de fonctionnement Commune de Bressuire

Désignation	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025 au 21 janvier
Recettes réelles de fonctionnement (y compris les ventes d'actifs)	19 540 504	20 204 364	20 530 094	20 844 567	21 415 560	21 779 097	23 260 639	22 902 791	23 268 073
Dépenses réelles de fonctionnement	14 772 137	14 946 897	15 008 701	15 234 444	15 453 736	17 352 269	18 670 403	18 976 852	18 995 814
Epargne brute	4 768 367	5 257 467	5 521 393	5 610 123	5 961 824	4 426 828	4 590 236	3 925 939	4 272 259
pour mémoire vente d'actifs	165 414	560 019	341 200	459 441	675 459	129 396	1 087 605	120 997	241 870
Epargne sans les ventes	4 602 953	4 697 448	5 180 193	5 150 682	5 286 365	4 297 432	3 502 631	3 804 942	4 030 389
Pourcentage évolution épargne		2,05%	10,28%	-0,57%	2,63%	-18,71%	-18,49%	8,68%	5,93%